

Le 15 mars 1966 c'était la naissance de la plus importante convention collective du secteur médico social et social. 44 ans après l'urgence est à la défense d'un secteur menacé par la marchandisation et d'une convention victime de tous les outrages patronaux...

CC 66 : 44 ans, trop jeune pour mourir !

Depuis 2005 les salariés des établissements de la CC 66 luttent pied à pied avec leurs organisations syndicales mais aussi dans le cadre de collectifs syndiqués non syndiqués, contre les tentatives de casse de la convention collective.

La lutte menée le premier semestre 2009 s'est conclue par une victoire, le projet de révision des syndicats d'employeurs Snasea /Sop et Snapei, a fini dans les poubelles de l'histoire.

Et s'ils ne désarment toujours pas avec leurs 12 nouvelles propositions (octobre 2009), c'est que les patrons des établissements sociaux et médico sociaux se préparent à l'ouverture du « marché » du médico social inscrit dans la loi HPST (loi Bachelot), à une concurrence pilotée par les agences régionales de santé (ARS)...

La crise financière a aggravé la crise économique. Le chômage de masse remonte à nouveau, les salaires stagnent, les protections sociales sont menacées (retraite, maladie, chômage), la précarité et la pauvreté progressent... Dans le secteur sanitaire et social le seul véritable projet des patrons et du gouvernement est de réduire le coût du travail.

Le 15 mars 2010 donnons un avenir à la CC 66 !

Un appel unitaire intersyndical invite les salariés de la CC 66 à l'action dans les établissements et à des débrayages.

La Fédération Sud Santé Sociaux s'associe à cette journée intersyndicale et appelle les salariés syndiqués et non syndiqués à favoriser toutes les initiatives unitaires au niveau départemental, voire régional.

Le projet patronal n'est ni négociable ni amendable en l'état. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles l'urgence est à la mobilisation pour des moyens qui permettent de remplir les missions médico sociales de service public, d'améliorer la qualité des prises en charge des populations les plus fragilisées, d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels fortement dégradées depuis plus de 10 ans...

Un printemps décisif !

Cette journée d'actions, de grève du 15 mars 2010 doit être l'occasion d'organiser des AG (Assemblées Générales), de tenir des réunions d'informations (de nombreux établissements n'ont toujours pas l'information), afin de dégager des perspectives de mobilisations unitaires...

Syndiqués, non syndiqués nous devons préparer pour le printemps, une mobilisation de l'ensemble des salariés pour refuser cette régression sociale.

Ensemble on peut gagner !

**Pour l'amélioration des droits collectifs ;
Pour les salaires et l'amélioration des conditions de travail ;
Pour la défense des métiers et des qualifications ;
Pour un travail social et médico social de qualité...**

